

Déclaration d'Amnesty International contre les menaces visant Omar Barghouti et les militant-e-s BDS

Israël doit protéger les défenseurs des droits humains



Un soldat israélien dans la Vieille ville d'Hébron © Jacob Burns/Amnesty International
[15/04/2016]

Arrestations et détentions arbitraires, blessures, actes de torture, restrictions imposées aux associations: les actes d'intimidation et attaques à l'encontre des défenseurs des droits humains se multiplient en Israël et dans les territoires occupés.

Les actes d'intimidation du gouvernement israélien ainsi que les attaques et menaces imputables aux colons se multiplient. Cette escalade a créé un environnement de plus en plus dangereux pour les personnes qui défendent les droits humains en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Les droits de la population palestinienne à la liberté d'expression et d'association dans les territoires palestiniens occupés sont régulièrement violés. Des initiatives législatives récentes affectent de plus en plus les juifs israéliens qui critiquent le gouvernement et ses pratiques.

INTIMIDATION D'OMAR BARGHOUTI

Au cours d'une conférence anti- BDS qui s'est tenue le 28 mars 2016 à Jérusalem, des ministres israéliens ont lancé des appels évoquant des menaces, y compris de violences physiques à l'encontre des militants du mouvement Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS). Ces propos font craindre pour la sécurité et la liberté d'Omar Barghouti, défenseur palestinien des droits humains, ainsi que d'autres militants du mouvement.

Omar Barghouti, cofondateur et porte-parole de BDS, fait campagne pour qu'Israël ait à rendre des comptes pour les violations des droits humains, entre autres violations du droit international. Il préconise le recours à des moyens non violents à cette fin. Il a été personnellement attaqué dans des commentaires et des déclarations faites par des participants à la conférence, dont des ministres, qui l'ont décrit comme une menace à éliminer.

Une déclaration particulièrement alarmante a été faite par le ministre des Transports, du Renseignement et de l'Énergie atomique, qui a appelé Israël à s'engager dans des « éliminations civiles ciblées » de leaders du BDS avec l'aide des services de renseignement israéliens. Cette expression évoque les « assassinats ciblés », un terme qui décrit la politique israélienne prenant pour cible les membres de groupes armés palestiniens. D'autres ministres ont qualifié de menaces les militants du BDS et appelé à leur faire « payer le prix » de leur action, avant d'expliquer que cela ne signifiait pas des « violences physiques ». Le ministre de l'Intérieur, a déclaré envisager de retirer le statut de résident permanent en Israël d'Omar Barghouti et de le priver du droit de voyager librement. Celui-ci a confié à Amnesty International être très inquiet pour sa sécurité et celle de sa famille.

LES MENACES DE MORT CONTRE IMAD ABU SHAMSIYEH

Le 24 février 2016, Imad Abu Shamsiyeh, un habitant palestinien de Hébron, a filmé l'exécution extrajudiciaire présumée d'Abed al Fatah al Sharif par un soldat israélien. La vidéo a été diffusée par l'organisation israélienne de défense des droits humains B'Tselem, ce qui a entraîné l'arrestation du soldat, qui fait l'objet d'une enquête. Depuis la diffusion de la vidéo Imad Abu Shamsiyeh a reçu des menaces de mort proférées par des Israéliens vivant dans les colonies illégales voisines, et par le biais d'appels téléphoniques et de messages. Des colons israéliens ont également jeté des pierres sur sa maison. Cet homme avait déjà été attaqué à maintes reprises par des colons israéliens vivant à proximité de son domicile, à titre de représailles parce qu'il recueillait des informations sur les atteintes aux droits humains. Le Palestine News Network a également signalé que des soldats israéliens avaient fait une descente à son domicile dans la nuit du 29 mars, officiellement pour vérifier l'identité de défenseurs locaux et étrangers des droits humains qui vivaient chez lui à la suite des menaces

MENACES DE MORT CONTRE LE PERSONNEL D'AL HAQ

Al Haq est l'une des ONG palestiniennes de défense des droits humains les plus éminentes et respectées. Ces derniers mois, elle a été la cible – ainsi que d'autres ONG palestiniennes – d'une campagne continue visant à porter atteinte à son travail au moyen d'appels téléphoniques et de courriels anonymes. En février et en mars 2016, un membre du personnel d'Al Haq ainsi que le directeur de l'ONG ont reçu des menaces de mort directement liées à l'action de l'organisation auprès du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye.

✘ Liberté d'expression partout ! Les jeunes de la Lucha

en RDC sont des prisonniers d'opinion : ils doivent être libérés **SIGNEZ**

L'ARRESTATION ET L'EMPRISONNEMENT DE MANIFESTANTS PACIFIQUES

Les autorités israéliennes ont arrêté de manière arbitraire Issa Amro et Farid al Atrash, défenseurs palestiniens des droits humains, à la suite d'une manifestation pacifique à Hébron le 26 février 2016 pour réclamer la levée des restrictions discriminatoires imposées dans la ville. Les deux hommes ont été inculpés par un tribunal militaire et remis en liberté par la suite

Ils avaient organisé une manifestation non violente pour commémorer les 22 ans de la fermeture pour la première fois par les autorités israéliennes de la rue al Shuhada (rue des Martyrs) dans la Vieille ville, et réclamer la levée des restrictions discriminatoires. Les forces israéliennes ont réagi en utilisant une force excessive et ont tiré des grenades assourdissantes et lacrymogènes sur la foule.

Lire aussi : Escalade de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés

UNE PARLEMENTAIRE EMPRISONNÉE

Khalida Jarrar, parlementaire palestinienne et défenseure des droits humains, a été condamnée, le 6 décembre 2015, à 15 mois d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique devant un tribunal militaire. Ses avocats ont affirmé que les autorités n'avaient fourni aucun élément de preuve étayant leurs accusations.

UNE ORGANISATION DE SOLDATS DANS LE

VISEUR DES AUTORITÉS

Breaking the Silence est une organisation israélienne établie par des soldats israéliens pour informer le public israélien sur les pratiques de l'armée dans les territoires palestiniens occupés, y compris celles qui sont abusives ou criminelles. Depuis décembre 2015, cette organisation fait l'objet d'une campagne gouvernementale concertée visant à nuire à ses activités. Le ministre de la Défense, Moshe Ya'alon, a interdit, le 14 décembre, à *Breaking the Silence* de s'entretenir avec des soldats israéliens. Cette mesure a été suivie, le 15 décembre, d'une interdiction par le ministre de l'éducation de parler à des lycéens. Les deux ministres ont affirmé que l'organisation répandait des « mensonges » contre l'armée, bien qu'aucune preuve de fabrication n'ait jamais été trouvée dans les témoignages qu'elle publie.

Le ton particulièrement violent et la fréquence des invectives proférées par les plus hauts responsables gouvernementaux contre *Breaking the Silence* est en contradiction totale avec leurs responsabilités et semble avoir pour objectif d'intimider l'organisation et de dissuader les soldats de parler avec ses représentants.

LES TEXTES LÉGISLATIFS ISRAÉLIENS VISANT À RESTREINDRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les autorités israéliennes ont adopté ces dernières années un certain nombre de lois qui restreignent l'espace d'opposition aux politiques et aux actes du gouvernement. Citons, entre autres, les lois qui privent de financement public les organisations qui commémorent la nakba (catastrophe) – déplacement forcé massif des Palestiniens au moment de la création d'Israël en 1948 – et qui érigent en « délit civil » l'appel au boycott par une institution ou un citoyen israélien d'institutions ou d'entreprises israéliennes en réponse à l'occupation israélienne ou aux colonies illégales.

Des textes législatifs en instance semblent avoir pour objectif de restreindre la liberté d'expression et d'association. Le 24 février, le ministère israélien de la Justice a donné son approbation préliminaire au projet de loi de « loyauté culturelle » qui, s'il est adopté, accordera au gouvernement le pouvoir de retirer à titre rétroactif le financement d'activités culturelles « contraires aux principes de l'État ». Le 10 février 2016, celle-ci a adopté en première lecture le « projet de loi sur la transparence des ONG » qui impose de nouvelles exigences de rapports sur les financements des organisations dont plus de 50 % des fonds proviennent de gouvernements étrangers. Ceci pénaliserait la plupart des organisations israéliennes qui examinent les violations des droits humains commises en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, ou qui sont opposées à l'occupation.

Des groupes israéliens de défense des droits humains ont fait valoir que cette loi était injuste et discriminatoire car ils doivent déjà révéler leurs sources de financement et que ce texte n'a pas d'incidence sur la très grande majorité des ONG pro-gouvernementales dont le financement provient essentiellement de sources privées (et qui sont soumises à moins d'exigences de rapports).

Source:

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Liberte-expression/Actualites/Israel-doit-protoger-les-defenseurs-des-droits-humains-18155>